académie Strasbourg

RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Strasbourg, le 31 mai 2018

Circulaire DPE n°32

La Rectrice

à

Mesdames et messieurs les lauréats des concours de personnels enseignants et d'éducation du 2nd degré (session 2018)

Rectorat

Division des Personnels Enseignants

Affaire suivie par
Judith Heitz (DPE 1)
Téléphone
03 88 23 39 02
Mél.
ce.dpe
@ac-strasbourg.fr

Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement

Affaire suivie par
Isabelle Schmitt
Téléphone
03 88 23 35 11
Mél.
isabelle.schmitt
@ac-strasbourg.fr

Référence : CIRC 31_DPE_procédure affectation stagiaires R2018

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Objet : procédure d'affectation des fonctionnaires stagiaires
Réf. : note de service ministérielle n° 2018- 55 du 23/04/2018

La présente note a pour objet d'informer les lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré de professeur agrégé, certifié, d'éducation physique et sportive, de lycée professionnel et de conseiller principal d'éducation des modalités de leur affectation en qualité de fonctionnaires stagiaires au sein de l'académie de Strasbourg au 1er septembre 2018.

Les personnels susvisés affectés dans l'académie de Strasbourg doivent formuler 5 vœux dans l'application SAVA qui sera ouverte du **mercredi 11 juillet 2018 12h00 au vendredi 13 juillet 2018 12h00** et accessible à l'adresse suivante :https://bv.ac-strasbourg.fr/Sava/servlet/PageAccueilSava .

Seuls les stagiaires 2017/2018 en renouvellement de stage durant l'année 2018/2019 n'auront pas de vœux à émettre.

L'affectation est prononcée en fonction des postes disponibles, des vœux des candidats et de leur barème (cf. note de service n° 2018- 55 du 23/04/2018 parue au BO n° 17 du 26/04/2018).

Le critère principal d'affectation est géographique, l'objectif étant de satisfaire le meilleur rang de vœu possible ; une priorité d'affectation en lycée est accordée aux agrégés. Il est également tenu compte de l'expérience antérieure d'enseignement.
En cas de non-satisfaction d'un des vœux émis, l'affectation est faite par extension des vœux : il est procédé à une recherche géographique, par cercles concentriques à partir du 1er vœu émis.

Les stagiaires pourront consulter la liste indicative des supports sur le site internet académique et sur SAVA **à partir du mercredi 11 juillet 2018** :
SAVA : https://bv.ac-strasbourg.fr/Sava/servlet/PageAccueilSava
Site académique : https://www.ac-strasbourg.fr/pro/concours-carriere-mobilite/affectation-professeurs-stagiaires/

Les résultats d'affectation seront également consultables en ligne selon les mêmes modalités **à partir du mercredi 18 juillet 2018**.

Les stagiaires devront par ailleurs télécharger la notice individuelle indispensable à leur prise en charge financière et à leur rémunération dès le mois de septembre (en ligne sur SAVA et le site académique), et la retourner **au rectorat pour le lundi 20 août 2018, délai de rigueur**, avec 2 exemplaires du RIB/RIP et une photocopie de la carte vitale à l'adresse suivante : Rectorat de l'académie de Strasbourg, DPE, 27 boulevard Poincaré, 67000 Strasbourg.

Les services académiques se tiennent à la disposition des personnels concernés pour leur apporter tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général-adjoint de l'académie,
directeur des ressources humaines

signé

Jean-Pierre Laurent